



Coupes dans les centres de la petite enfance

Parti Québécois Québec 15 Mar 05

Le député de Vachon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité et de famille, M. Camil Bouchard, s'oppose vivement aux nouvelles compressions de 60 millions \$ envisagées par le gouvernement Charest dans le réseau des Centres de la petite enfance (CPE).

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Carole Théberge, ne cesse de répéter que la qualité des services est une priorité. Or, les coupures qu'elle impose depuis bientôt trois ans mettent constamment des embûches à l'amélioration de la qualité des services offerts aux enfants. « La ministre a-t-elle déjà oublié les conclusions de l'étude Grandir en qualité? », a questionné M. Bouchard.

« Depuis qu'elle est arrivée en poste, la ministre a coupé près de 200 millions \$ dans le réseau des services de garde : 70 millions \$ en coupure directe, 104 millions \$ dans les poches des parents en faisant passer les tarifs de 5 \$ à 7 \$, 8 millions \$ sur le dos des éducatrices en milieu familial et 10 millions \$ en taxe à la bonne gestion. À cela s'ajouterait maintenant une nouvelle coupure de 60 millions \$, c'est carrément inacceptable! », a déclaré M. Bouchard.

Les CPE ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour appliquer une nouvelle coupure. En effet, les salaires du personnel sont déterminés par des échelles salariales nationales, les coupures de postes au sein du personnel éducateur sont inapplicables sans transgresser les ratios éducateur/enfant et les services de garde reçoivent le minimum pour la gestion et l'entretien des locaux.

Les conseils d'administration, composés aux deux tiers de parents, ont déjà réduit les dépenses au strict minimum. « Où couperait la ministre si elle était gestionnaire d'un CPE? Dans la nourriture, dans la qualité des services ou dans les heures d'ouverture? C'est le choix qu'elle demande de faire aux parents administrateurs », a conclu M. Bouchard.